

Décret

Générale

modern

Décret n° 83-079/PR/INT rendant exécutoire la délibération n° 4-83 du 8 juin 1983 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant approbation de la création d'un poste de directeur adjoint à l'Office des Postes et Télécommunications.

n° 83-079/PR/INT

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
17 juillet 1983

Numéro JO
n° 4 du 31/07/1983

Date du numéro
31 juillet 1983

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

DECRETE : Art. 1er. —Est rendue exécutoire la délibération n° 4/83 du 8 juin 1983 du conseil d'administration de l'Office des Postes et Télécommunications portant création d'un poste de directeur adjoint à l'Office des Postes et Télécommunications.

Art. 2. —Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Djibouti, le 17 juillet 1983.HASSAN GOULED APTIDON.